

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Délibération 39328-2025-30

Séance du 1^{er} décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le lundi premier décembre à 19 h 00, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 25 novembre 2025 qui a été adressée par mail le 25 novembre 2025.

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Bertrand MONOT, Thierry JANIER-DUBRY, Yann ROTA, Céline COLAS, Sylvie LEFEBVRE (8)

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 8

Date de convocation : 25/11/2025
Date de la publication en ligne : 09/12/2025

Secrétaire de séance : Bertrand MONOT

Objet : délibération du quart

Préalablement au vote du budget primitif 2026, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2026, le conseil municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du Code des Collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025 comme inscrit ci-dessous :

Libellé	BP 2025 en euros	Quart des crédits en euros
Chapitre 2031/20	4752.35	1 188
Chapitre 2117/21	3500	875
Chapitre 2151/21	52 000	13 000
Chapitre 21568/21	6213.86	1 553.46
Chapitre 21848/21	3000	750
Chapitre 238/23	1100	275

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Décide d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2026 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2026.

Ainsi délibéré le 1^{er} décembre 2025, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2025-30 adoptée à l'unanimité

8 voix POUR

Le secrétaire de séance,

Bertrand MONOT

Le Maire,

Isabelle TISSOT

